

Professeurs des écoles au collège : opportunité ou mirage ?

Chers collègues,

Notre statut a été modifié pendant l'été. Cette mesure, décidée à Paris sans concertation et sans aucun souci des réalités de nos territoires, est censée donner à tout professeur des écoles **la possibilité d'intervenir en collège**.

Si cette opportunité peut sembler attrayante de prime abord, elle soulève de nombreuses interrogations et inquiétudes. Elle s'inscrit certes dans le cadre du « Pacte Enseignant » en permettant enfin aux professeurs des écoles qui le désirent d'effectuer des heures supplémentaires, notamment en collège. Mais est-ce vraiment une avancée ?

Tout d'abord cette mesure crée une inégalité, parmi les professeurs des écoles, entre ceux exerçant en milieu urbain, ayant des collèges à proximité, et ceux qui exercent en milieu rural, pour qui le collège le plus proche se situe à plusieurs dizaines de kilomètres. Comment est-il envisageable pour ces derniers de cumuler des heures supplémentaires après une journée de classe, avec un temps de trajet conséquent ?

Sur le plan pédagogique, il est incompréhensible d'attendre l'entrée au collège pour proposer des heures de soutien aux élèves dont les difficultés sont connues bien avant. Pourquoi ne pas mettre en place ce soutien dès le primaire, au sein de nos écoles ? Cela permettrait non seulement d'offrir une aide précieuse aux élèves dès le début de leur scolarité, mais aussi de donner la possibilité réelle à tous les professeurs des écoles de bénéficier d'heures supplémentaires rémunérées s'ils le souhaitent. Et rappelons au passage que l'heure de soutien introduite en Sixième s'y fait au détriment de l'enseignement d'une discipline du tronc commun, la technologie, avec toutes les conséquences que cela entraîne sur les services et les postes de nos collègues du collège.

La modification de notre statut (rappelons que c'est Action & Démocratie qui avait souligné dès le mois de janvier 2023 que l'intervention des professeurs des écoles en collège n'avait aucun cadre réglementaire et statutaire) s'inscrit également, à l'évidence, dans le cadre de la volonté de faciliter la transition école/collège, l'intervention de professeurs des écoles en Sixième étant amenée à se développer. Or, ne serait-ce que pour la raison évoquée ci-dessus, à savoir que seuls les collègues en zone urbaine peuvent l'envisager tandis que les collègues des zones rurales en sont de fait exclus, nous ne pouvons accepter qu'un **changement dans les statuts d'un même corps crée, à l'intérieur de celui-ci, une telle inégalité**, et ce serait même du jamais vu !

Cette mesure montre une fois de plus le décalage entre les décisions prises à Paris et les besoins réels des enseignants comme des élèves sur le terrain. Une revalorisation inégalitaire ? Pour nous, c'est un grand NON !

Nous restons mobilisés et vigilants face à ces décisions qui impactent directement notre profession et notre quotidien.

Action & Démocratie est à vos côtés pour défendre une égalité de traitement et une véritable reconnaissance de notre métier.

Restons unis face à des décisions déconnectées de nos réalités.

Avec toute notre solidarité.